

Procès-verbal de la réunion n° 4 du Conseil d'Administration du 19 octobre 2010

Présents : Mr. JP. Delchef (Président), Mme D. Sonveaux Mrs M. Collard, J. Ringlet (Vice-président), A. Geurten, A. Kaison, J. Monsieur, J. Nivarlet, B. Scherpereel, L. Lopez (Secrétaire général)

Excusées: F. Charneux, D. Doyen (raisons familiales)

La réunion se déroule à Bruxelles et débute à 18h

1. Budget 2011

Les membres du CDA examinent les différents postes des départements et apportent quelques modifications au budget.

Le projet de budget 2011 fera l'objet de concertations bilatérales et d'une approche transversale pour les budgets de fonctionnement.

2. Ordre du jour de l'assemblée générale du 27 novembre 2011

Les membres du conseil d'administration approuvent l'ordre du jour rédigé comme suit :

- 1. Contrôle des pouvoirs des parlementaires
- 2. Rapport de la Commission Financière
- 3. Approbation du T.T.A.
 - 3.1. Proposition d'indexation du TTA
 - 3.2. Fixation du prix des exemplaires supplémentaires de la licence des membres
 - 3.3. Fixation de l'indemnité de formation pour les joueurs du CRF
- 4. Présentation du Budget de l'année civile 2011
- 5. Approbation du budget de l'année civile 2011
- 6. Approbation des interprétations données par la Commission Législative
- 7. Admission, démission et radiation des clubs et membres
 - 7.1. Admission
 - 7.2. Démission
 - 7.3. Radiation
 - 7.4. Inactivité
- 8. Interpellations et motion de confiance
- 9. Approbation des conventions et nominations faites par le Conseil d'Administration
 - 9.1. Nominations des membres des organes judiciaires de l'AWBB
 - 9.2. Nominations des membres des organes judiciaires de la FRBB
- 10. Mise à jour des Statuts de l'A.S.B.L. et du R.O.I., par urgence.
- 11. Saison 2010 -2011
 - 11.1. Présentation de la Summer League
 - 11.2. Modalités de montée et descente en régionale 2
- 12. Saison 2011-2012
 - 12.1. Relance des championnats nationaux
 - 12.2. Examen de la faisabilité d'un championnat de nationale 2 dames.
- 12. Nouvelles de la FRBB
- 13. Divers.

3. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 20 septembre 2010

Le procès-verbal de la réunion du 20 septembre 2010, tel que publié sur le site le 1er octobre 2010, est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

4. Suivi des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 20 septembre 2010

5.2. Dérogation BC Ciney

Les membres du Conseil d'Administration de l'AWBB, prennent connaissance du courrier du secrétaire général autorisant le club à disputer les deux prochaines journées de championnat dans la salle équipée de panneaux en bois, en raison d'un cas de force majeure.

5.3. Dérogation Soignies

Les membres du Conseil d'Administration de l'AWBB, prennent connaissance du courrier du secrétaire Général permettant au club de JS SOIGNIES (0939) d'aligner le joueur Antoine GODARD, né le 04/12/1998 de disputer les rencontres avec l'équipe de Benjamins pendant la saison 2010-2011.

6.4. Courrier B. Averlant

Les membres du Conseil d'Administration de l'AWBB, prennent connaissance du courrier du président adressé à l'intéressé.

6.5. Dérogation Atomia

Les membres du Conseil d'Administration de l'AWBB, prennent connaissance du courrier du secrétaire général au club l'informant que la décision du conseil d'administration décide ne pas répondre favorablement à la demande de dérogation.

6.6. Dérogation Braine le Château

Les membres du Conseil d'Administration de l'AWBB, prennent connaissance du courrier du secrétaire général adressé au club l'informant que la décision du conseil d'administration d'octroyer les dérogations demandées, mais UNIQUEMENT pour jouer en équipe "dames P2 spéciale".

6.7 Dérogation BC Dinant

Les membres du Conseil d'Administration de l'AWBB, prennent connaissance du courrier du secrétaire général adressé au club l'informant que la décision du conseil d'administration d'octroyer la dérogation au club de Dinant pour la saison 2010-2011.

6.8 Dérogation BC Othée

Les membres du Conseil d'Administration de l'AWBB, prennent connaissance du courrier du secrétaire général au club l'informant que la décision du conseil d'administration décide ne pas répondre favorablement à la demande de dérogation.

8.3. PC35- Application

Les membres du Conseil d'Administration de l'AWBB, prennent connaissance du courrier de la direction technique adressé aux membres de l'AWBB ayant obtenu une seconde licence technique de coach stagiaire lors de la saison 2009 -2010.

11.2.4. Matches de jeunes à arbitrer par les arbitres de l'Ethias League.

Le Président et le responsable du département doivent encore rencontrer le représentant des arbitres francophones de l'Ethias League.

5. Exercices des compétences administratives du conseil d'administration

5.1. Candidature à l'organisation du tournoi additionnel CE Dames

Les membres du conseil d'administration confirment, à l'unanimité, les termes de la consultation écrite du 2 octobre 2010 par laquelle l'AWBB décide de poser sa candidature à l'organisation du tournoi.

Le président annonce que le 8 octobre 2010, la FIBA a décidé de ne pas décider et a postposé la désignation des 2 pays organisateurs à la réunion du CDA du 4 décembre 2010 après avoir changé les dates (du 3 au 8 juin 2011 et la formule les 2 pays vainqueurs des poules se rencontrant désormais en matches aller-retour).

L'AWBB doit rentrer un dossier complémentaire pour le 29 octobre 2010.

5.2. Candidature Fair play Panathlon 2010

Appel a été lancé par la newsletter du 8 octobre 2010 aux clubs de nous communiquer les candidats au Fair-play. L'AWBB devra présenter le (la) candidat(e) retenu(e). La date ultime des envois des candidatures est fixée au 25 octobre 2010.

5.3. Action Fair play AWBB 2010-2011

Les membres du conseil d'administration décident de réorganiser l'action Flair play appelée à mettre en évidence les gestes de fair-play.

Nouvel appel est fait aux candidats pour cette saison 2010-2011

5.4. Courrier de l'AISF relatif à la lutte contre le Dopage

Le Conseil d'Administration prend connaissance d'une lettre reçue de l'AISF, ainsi que les commentaires du Trésorier général concernant la mise en place d'une instance disciplinaire commune dans la Communauté française.

Les membres du conseil d'administration adhèrent, à l'unanimité, à la proposition de créer un organe interfédéral chargé de gérer la procédure disciplinaire de la lutte contre le dopage.

Le trésorier général est chargé de répondre au courrier reçu.

5.5. Projet Archivage

Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du dossier "Docuware" qui consiste en un plan d'archivage et de consultation de documents de tous types (moyennant login et mot de passe) par toutes les structures de l'AWBB y compris les clubs. Ils marquent leur accord de principe pour la mise à l'étude approfondie du projet – notamment les autorisations d'accès et l'aspect financier.

Le conseil d'administration créé un groupe de travail composé de messieurs Geurten, Lopez et Delchef pour poursuivre la réflexion. Le volet financier sera soumis à l'avis de la commission financière conformément aux dispositions de l'article PA 15.

5.6. Projet site AWBB

Le projet d'arborescence du nouveau site de l'AWBB est présenté par A. Geurten et recueille un avis favorable de la part des membres du Conseil d'Administration pour la poursuite de l'étude et la mise en place progressive de ce nouveau projet. Une consultation écrite des membres du CDA aura lieu après l'élaboration définitive de cette nouvelle arborescence.

5.7. Demande de dérogations présentées par le comité provincial du Luxembourg

Les membres du conseil d'administration approuvent, à l'unanimité, les demandes de dérogations introduites par le comité provincial du Luxembourg.

La première dérogation à l'article PC 59 détermine le délai accordé par le CP pour les rencontres de jeunes (<u>6 jours calendrier</u>), le document finalisé étant à transmettre au responsable, au plus tard le dimanche midi pour être pris en compte.

Le CP a également fixé un délai de 7 jours calendrier pour donner une suite favorable à une demande pour laquelle l'adversaire ne donnerait pas réponse.

La seconde dérogation vise l'article **PC 89** en appliquant le principe des « <u>têtes brûlées</u> ».

Conformément à la décision prise lors de l'assemblée provinciale, les clubs qui inscrivent plusieurs équipes de jeunes dans une même catégorie, doivent envoyer au secrétaire provincial, avant la première rencontre officielle, la liste des cinq joueurs qui ne pourront participer qu'aux rencontres de l'équipe 'A' ou équipe en compétition régionale

En cas de forfait par manque de joueur, il ne sera pas tenu compte, pour une qualification quelconque, des joueurs inscrits sur la feuille de marque.

L'équipe ne pourra, dans ce cas aligné, plus de cinq joueurs. Toute infraction sera sanctionnée, selon le PC 73, par le forfait et l'amende prévue au TTA..

Le secrétaire général est chargé d'exécuter la décision du conseil d'administration.

5.8. Cooptation d'un membre au Comité provincial du Luxembourg

Les membres du conseil d'administration approuvent, à l'unanimité, la cooptation de Mr M. Eric Wathelet (1246- Nuts Bastogne) par le comité provincial Luxembourg.

Le secrétaire général est chargé d'exécuter la décision du conseil d'administration.

5.9. Courrier du BC Alleur

Les membres du conseil d'administration confirment, à la majorité, le statut des membres de l'équipe du centre de formation leur permettant d'évoluant en séniores dames à l'âge de 14 ans.

Ils rappellent que la dérogation à la condition d'âge a été acceptée par l'assemblée générale de l'AWBB de mars 2008 et que toutes les filles ont le statut d'espoirs sportifs octroyé par la Communauté française en vertu de l'article 11 du décret 2006 visant l'organisation et le subventionnement du Sport en Communauté française.

Le président est chargé d'exécuter la décision du conseil d'administration.

5.10. Analyse SWOT demandée par l'ADEPS

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du courrier de l'ADEPS sollicitant une analyse SWOT des fédérations sportives reconnues par la Communauté française.

Le document est à rentrer pour le 15 novembre 2010.

Certains membres se portent candidats pour procéder à ladite analyse dont les résultats seront soumis au conseil d'administration du 15 novembre 2010.

5.11. Demande de dérogation demandée par le BC Eclair

Les membres du conseil d'administration acceptent, à l'unanimité, la dérogation sollicitée par le club BC Eclair (00445) de pouvoir aligner 2 pupilles filles en pupilles garçons vu l'absence d'équipes de minimes filles et d'équipes pupilles filles dans les communes avoisinantes.

Le secrétaire général est chargé d'exécuter la décision du conseil d'administration.

5.12. Demande de dérogation demandée par le BG Lothier

Les membres du conseil d'administration acceptent, à l'unanimité, la dérogation sollicitée par le club BG Lothier (00445) de pouvoir aligner mademoiselle Laura DUVIVIER, pupille fille en pupilles garçons vu la situation familiale particulière.

Le secrétaire général est chargé d'exécuter la décision du conseil d'administration.

5.13. Demande de désaffiliation administrative demandée par Mathias CANNELLA du club de ABC Péronnes vers le club de Binche-Waudrez

Les membres du Conseil d'Administration ont pris connaissance du dossier de la requête introduite par les parents du joueur Mathias CANNELLA, ainsi que les commentaires du Secrétaire général.

Il est proposé de demander l'aide du groupement des Parlementaires du Hainaut afin de tenter de régler la situation existante en proposant une réunion avec toutes les parties concernées.

Le secrétaire général est chargé de contacter le Président des Parlementaires du Hainaut et de lui transmettre le dossier.

5.14. Demande de dérogation demandée des joueuses Dohet & Farsane

Les joueuses, reprises sous rubrique ont introduit conjointement une mutation administrative vers le club Spirou Monceau suite à la modification de l'encadrement de l'équipe cadettes du club BCG2007 dans laquelle elles étaient inscrites.

Vu l'accord du BCG2007 et compte tenu du fait que mademoiselle FARSANE n'a pas été alignée en compétition, les membres du conseil d'administration acceptent, à l'unanimité, sa mutation administrative.

Vu l'accord du BCG2007 et compte tenu du fait que mademoiselle DOHET a été alignée en compétition, une seule fois, les membres du conseil d'administration refusent, à la majorité, sa mutation administrative.

Le secrétaire général est chargé d'exécuter la décision du conseil d'administration.

5.15. Demande de dérogation demandée par le club BCCG2007

Le club BCCG2007 demande une désaffiliation administrative pour la joueuse Wendy Comyn jouait dans le club de BC Mons Capitale et qui, pour une raison de changement de résidence, souhaite sa désaffiliation administrative vers le club BCCG2007. La joueuse a été inscrite sur une feuille de match cette saison mais n'a pas joué. Les membres du conseil d'administration acceptent, à l'unanimité, la dérogation sollicitée mais la limite à la compétition cadettes.

Le secrétaire général est chargé d'exécuter la décision du conseil d'administration.

5.16. Demande de dérogation demandée par le club Anciens 13

Les membres du CDA prennent connaissance de la demande de dérogation pour les joueuses ROMDHANI & RAIA de disputer les matchs avec les pupilles garçons compte tenu de l'inexistence d'une équipe "pupilles filles" dans le club. Les membres du CDA décident, à l'unanimité, d'octroyer la dérogation au club pour aligner les deux joueuses dans l'équipe de "pupilles garçons".

Le secrétaire général est chargé d'exécuter la décision du conseil d'administration.

5.17. PC53 Forfaits Standard Liège 1272

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance de la décision du CP liège infligeant 3 forfaits (2 pour l'équipe de P 1 et 1 pour l'équipe P 3) pour absence de présentation la liste PC 53 des membres et du courrier du club sollicitant la révision de la décision pour erreur.

Attendu que le club Standard Liège (1272) avait déjà aligné 2 équipes seniores lors de la saison 2009-2010 et ne peut invoquer la méconnaissance du règlement ;

Attendu que le club Standard Liège (1272) aurait dû s'inquiéter de la non-réception des listes de membres avant le 30 septembre 2010 vu que la première sanction a été infligée après la première rencontre du 3 septembre 2010 ;

Les membres du conseil d'administration décident de confirmer la décision du CP Liège et de ne pas donner de suite au courrier du club Standard de Liège.

Le secrétaire général est chargé d'exécuter la décision du conseil d'administration.

6. Exercice des compétences judiciaires du conseil d'administration

6.1. Evocation Dossier Jean-Luc Molisho

Il s'agit d'un joueur qui a été suspendu pour 3 ans, qui a été barré des listes de son club depuis 3 ans et, de ce fait, n'a pas purgé sa peine effectivement. L'amende qui avait été fixée à l'époque (500 €) a été payée par l'intéressé. Après examen du dossier, le contrôle de la situation administrative du joueur auprès de la VBL et de la FIBA, les membres du Conseil d'Administration décident d'assimiler la période de radiation des listes de membres à la période de suspension de 3 ans et marquent leur accord pour que le joueur soit réintégré au sein de l'AWBB.

6.2. Evocation Dossier Procureur régional

Le Procureur a donné une amende à un club (Runners 0005) pour une insulte d'un supporter (identifié et affilié à l'AWBB) envers un arbitre de moins de 18 ans. Compte tenu du jeune âge de l'arbitre, de l'identification incontestable du supporter, les membres du CDA décident d'annuler la décision du procureur régional et de renvoyer le dossier au CJP de Bruxelles-Brabant wallon pour la reprise de la procédure.

Le président est chargé d'exécuter la décision du conseil d'administration.

6.3. Nomination d'un membre ad hoc au CRJ

Suite à la demande du Procureur régional, les membres du CDA approuvent la désignation de Bernard LANGE (CJ LIEGE) comme membre Ad Hoc afin de siéger au Conseil Judiciaire régional du 20.10.2010

7. Rapport du trésorier général

7.1. Examen de la situation financière arrêtée au 20 septembre 2010

Les présidents des départements ont reçu les tableaux des situations financières.

7.2. Modalités de subsidiations des nouveaux clubs

Après examen de la note préparée par la comptabilité, les membres du conseil d'administration décident de maintenir les modalités des subsidiations des nouveaux clubs

8. Nouvelles du CDA SHN

8.1. Propositions de décisions formulées lors de la réunion du CDA du SHN du 13 octobre 2010

8.1.1 Mulhouse

Les membres du Conseil d'Administration s'accordent sur les nominations des représentants AWBB pour le tournoi de Mulhouse (U16 filles de 2011). Etant donné que le staff n'est pas encore opérationnel pour cette équipe, dans l'intervalle, ce seront des membres des directions techniques AWBB et VBL qui encadreront ce premier stage de la future équipe des U16. Par ailleurs, le tournoi de Mulhouse étant réservé aux équipes nationales, les clubs dont une fille est reprise dans cette sélection pourront demander la remise de leur match de championnat pendant le temps de l'absence de leur joueuse.

La liste des joueuses étant établie le mercredi 20 octobre 2010, les clubs des joueuses concernées seront avertis par courrier de la faculté de demander l'application de l'article PC 93.

8.1.2 Projet féminin : Détection provinciale Filles rajeunissement d'un an

Le but : avancer l'âge de la détection d'un an.

Motivations

- Volonté de travailler au niveau national dès les U15
- o Importance de travailler au niveau régional dès les U14 pour préparer cela
- o Le travail de l'esprit de groupe au niveau régional doit être davantage affirmé et est très important pour l'implication des jeunes filles dans le projet
- Détecter un an plus tôt n'augmente pas le risque d'erreur
- J. Nivarlet : les provinces ne sont pas très "positives" à ce projet car elles trouvent qu'elles sont trop jeunes ($6^{\text{ème}}$ primaires)

Les membres du Conseil d'Administration, après avoir entendu les arguments des uns et des autres, marquent leur accord pour la poursuite du projet.

8.1.3 Projet masculin : création d' une seconde équipe au CRF

Après avoir entendu tous les arguments présentés par la direction technique, le Conseil d'Administration décide de poursuivre la réflexion et de demander l'avis du département sport de haut niveau.

9. Rapport du Summer Tour 2010

Les membres du CDA ont pris connaissance du rapport du Directeur Marketing-Sponsoring, ainsi que ses commentaires en séance.

Ils restent dans l'attente d'informations complémentaires.

10. Rapport du directeur Sponsoring – Marketing

Les membres du CDA ont pris connaissance du rapport du Directeur Marketing-Sponsoring, ainsi que ses commentaires en séance.

Ils restent dans l'attente d'informations complémentaires.

10.1. Période du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010

Y. Slangen commente le rapport qui a été distribué aux membres du CDA.

10.2. 8 premiers mois de l'année civile 2010.

Y. Slangen commente le rapport qu'il a transmis aux membres du CDA

11. Gestion du personnel

11.1. Dossier de Monsieur Slangen

L'avenant au contrat de l'intéressé, ainsi que le courrier de son Conseil sont discutés par les membres du CDA.

12. Départements

12.1. Composition des départements 2010 - 2011

Le responsable du département "détection et sélection" fait part que Monsieur Olivier DE ROY représentera la province de BBW au département.

La responsable du département "égalité des chances" signale qu'il manque toujours un membre de la province de Hainaut pour faire partie de son département

12.2. Département Promotion

12.2.1. Activités de promotion « la Ribambelle » les 16 et 17 octobre 2010 à Liège

Félicitations au responsable et au département pour avoir assuré la présence de l'AWBB à ce salon.

12.3. Département entraîneurs

12.3.1. Organisation du 11 novembre 2010.

Le programme a été revu. L'accent a été mis sur un plus grand nombre de clinics.

- + organisation d'un colloque pour arbitres 10 ans (ouvert à tous)
- + Stage de perfectionnement pour les candidats arbitres régionaux 1^{ère} et 2^{ème} année (ouvert à tous)

12.4. Département Arbitrage

12.4.1. Rapport PV de la table ronde sur l'arbitrage

Une réunion est prévue le 10/11/2010 avec le département pour assurer le suivi de la table ronde du 2 octobre 2010.

12.4.2. Projet 'Arbitre féminin prometteur'.

Depuis de nombreuses années, il a été constaté qu'il existe au sein de l'AWBB un déséquilibre flagrant entre le nombre d'affiliées engagées dans nos compétitions sportives et le nombre d'arbitres féminines dirigeant des rencontres dans celle-ci.

Ce constant est encore plus criant au niveau des compétitions régionale et nationale. Actuellement trois arbitres féminines seulement évoluent dans nos championnats. Il est donc évident que l'AWBB doit promouvoir l'accession et la formation de nouvelles candidates dans le cadre régional et national de la compétition.

Par là même, nous pourrions également tenter de répondre aux souhaits des instances de la FIBA, qui aimeraient voir évoluer davantage d'arbitres féminines dans toutes les compétitions.

Une formation spécifique et adaptée sera donc proposée par le département Arbitres à toutes les candidates féminines de nos provinces intéressées par ce type de formation et à l'accession à un niveau supérieur de l'arbitrage.

Cette formation spécifique n'est pas une opération « one shoot » mais bien un encadrement à plus long terme demandant aux candidates un engagement personnel dans la durée.

Ce travail doit s'inscrire dans un échéancier de trois ans et contribuera à la promotion de l'arbitrage féminin.

Les membres du CDA prennent connaissance du projet et marquent leur accord sur sa faisabilité et le budget envisagé.

12.4.3. Statuts : normes de sanction – prévoir 'insulte à caractère raciste'

Suite à l'évocation reprise au point 6.2. le Conseil d'Administration se propose de rédiger une proposition de modification statutaire en ce sens. Elle sera proposée pour la prochaine réunion.

12.5. Département Coupe

12.5.1. Proposition d'organisation de la finale de la Coupe de Belgique

Sur proposition des départements championnat, coupe et promotion, l'idée de coupler la finale de la Coupe de Belgique et les rencontres opposant les champions AWBB –VBL est retenue par le conseil d'administration.

Cette journée aura lieu dans la Salle de Huy le 30 avril 2011.

12.6. Département Egalité des chances

12.6.1. Prise de connaissance du PV de la réunion du 18 août 2010 (document 30bis)

Les membres du CDA prennent connaissance du PV de la première réunion du département.

13. Nouvelles des organes de l'AWBB

13.1. Courrier du groupe des parlementaires de Liège suite au vote sur le rapport du département haut niveau saison 2009-2010

Les membres du CDA prennent connaissance du courrier.

13.2. Courrier du groupe des parlementaires de Liège suite au vote sur le rapport du département juridique niveau saison 2009-2010

Les membres du CDA prennent connaissance du courrier.

14. Nouvelles de la FRBB

14.1. Procès-verbal de la réunion du 15 septembre 2010

Les membres du CDA prennent connaissance du PV.

15. Divers

15.1. Article dans le Soir du 1er octobre 2010

Le CDA marque sa totale désapprobation sur les termes utilisés par un membre de l'AWBB dans l'article paru dans le journal "Le Soir" du 1^{er} octobre 2010.

15.2 Indemnités des Evaluateurs-Formateurs

Demande du département de revoir l'indemnité des contrôles le porter de 12,68 € à 15 € au 01/07/2011.

Les membres du conseil d'administration marquent leur accord sur la proposition qui sera mise à l'ordre du jour de l'assemblée générale.

15.3 Secrétaires des CFA - contact préalable avec le département

Lors de la diffusion d'une news, le département arbitrage de l'AWBB souhaite vivement que cette information soit contrôlée avant diffusion.

15.4 CP Retard dans transmission des documents financiers

Suite à la réception de courriers émanant de différents CP, la situation sera examinée avec le directeur financier dans le courant de la semaine prochaine.

La réunion se termine à 23h05

Le Président, Jean-Pierre **DELCHEF** Le Secrétaire général, Lucien **LOPEZ**